

Code noir

11/2012

Auteur(s) : Jean-François Niort

L'Edit de mars 1685 sur la police des îles de l'Amérique française est communément appelé « Code Noir » depuis le début du XVIII^e siècle. Définitivement aboli en 1848, il est devenu le symbole de l'esclavage colonial français.

Son texte demeure incertain, en l'absence d'original et au vu des nombreuses variantes anciennes. Il se trouve ici restitué, avec ses variantes, et confronté aux travaux préparatoires ainsi qu'aux édits de 1723 et de 1724. Il est accompagné d'un commentaire historique et juridique le replaçant, à contre-courant de l'interprétation dominante, dans le contexte large de l'évolution du droit de l'esclavage colonial français.